



avancer des frais pour installation dans appartement en locatif

Par **annie56100**, le **03/05/2011** à **22:33**

bonsoir

pourriez vous me renseigner :

mon fils est à vouloir louer un appart sur paris.

rien dans la cuisine..

avec le propriétaire ils se sont mis d accord que ce soit mon fils qui achète de quoi aménager la cuisine dans un certain budget. et qu il lui remboursera ensuite.

quelles garanties prendre pour s assurer que les sommes avancées soient remboursées ?

un papier signé de sa main , dans lequel il s engage à rembourser les achats, sera t il suffisant ?

merci de votre réponse ??

cordialement

Par **Domil**, le **03/05/2011** à **22:44**

oh la danger.

Il faut que le bail mentionne cet arrangement, avec une somme maximale, et que le locataire le déduira de ses prochains loyers.

L'autre danger c'est qu'au départ du locataire, le bailleur se plaigne que c'est mal posé.

Par **annie56100**, le **03/05/2011** à **22:57**

merci de votre rapidité à me répondre..

cool car sommes un peu dans l urgence !:!

quel site ! tjs présent qd on a besoin d'une réponse pertinente !

merci bcp